

Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

SUD Education
Madame Françoise Emmanuelle Nicolet
Présidente AVMG
Madame Angèle Lopez
Présidente SVMEP
Place Chauderon 5
1003 Lausanne

Lausanne, le 25 mars 2014

Intervention policière dans des établissements d'enseignement postobligatoire

Madame la Présidente,

Votre courrier de ce 25 février concernant l'objet mentionné en référence à retenu toute mon attention et je suis en mesure de répondre ce qui suit.

En qualité de cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) j'ai été informée, en date du 27 janvier dernier, qu'un contrôle de la police était prévu le mardi 28 janvier 2014 à l'ERACOM, sans toutefois connaître les moyens qui allaient être mis en œuvre, ces dossiers n'étant pas de ma compétence.

Le Département a donc bien été mis au courant d'une action à laquelle il ne pouvait ni ne voulait s'opposer. En effet, conformément aux missions qui lui sont confiées, le DFJC collabore, au sein des établissements, autant avec les acteurs de la prévention qu'avec la police lorsque cette dernière intervient. Le DFJC ne peut donc se prononcer ni sur la justification de cette opération, ni sur les éléments de sa mise en œuvre qui relèvent des seules autorités de police. Le Département suit, en ce sens, la politique de coordination en matière de prévention, d'intervention et de répression dans le cadre du programme national mis en place par la Confédération ainsi que d'autres partenaires actifs dans ce domaine.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.



Anne-Catherine Lyon